

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 12 décembre 2023

Évacuation des caravanes installées illégalement sur le terrain du BEC à Pessac

En exécution de l'ordonnance d'expulsion du 17 novembre 2023, rendue par le Tribunal Judiciaire de Bordeaux, et à la demande de l'Association Bordeaux Etudiants Club, le préfet de la Gironde, Étienne GUYOT, a accordé le concours de la force publique et a fait procéder hier après-midi à l'évacuation des gens du voyage encore installés illégalement sur le parking du BEC à Pessac.

Outre l'illégalité de cette occupation, la présence de branchements sauvages électriques ainsi que l'absence de sanitaire et de points d'eau, présentaient des risques importants pour sécurité et la salubrité.

La plupart des caravanes étaient parties durant le week-end, les forces de l'ordre ont délogé les caravanes restantes sur le terrain situé au 14 avenue jean Badin à Pessac.

Les lieux, libérés de cette occupation illicite, ont été rendus au propriétaire, l'Université de Bordeaux et le BEC qui bénéficie d'une autorisation d'occupation temporaire.

Des travaux de sécurisation devront être réalisés pour empêcher toute nouvelle intrusion.